

PUBLICATION DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

Cher(e) Camarade,

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTR a été publiée au journal officiel du 8 août sous le numéro 2015-991.

Ce texte, qui comporte 136 articles s'inscrit dans la suite de la loi MAPTAM et de la loi portant nouvelle délimitation des régions.

Il poursuit la réorganisation, ou plutôt la désorganisation des collectivités territoriales.

Parmi ses principales dispositions ce texte :

- ✘ Confie un pouvoir réglementaire aux régions,
- ✘ Transfère les CREPS aux régions (sous des conditions similaires à celles survenues lors des transferts des agents des lycées et collèges),
- ✘ Supprime la clause de compétence générale aux régions et aux départements,
- ✘ Relève le seuil des intercommunalités à 15.000 habitants,
- ✘ Modifie les compétences des intercommunalités à fiscalité propre,
- ✘ Organise le transfert de certaines compétences des départements vers les métropoles,
- ✘ Modifie les dispositions relatives au grand Paris en créant notamment une nouvelle entité, l'établissement public territorial.
- ✘

Les conséquences sur les agents territoriaux ne sont pas encore totalement mesurables mais il ne fait, d'ores et déjà aucun doute que de profonds bouleversements sont à prévoir !

La Fédération Force Ouvrière des personnels des Services Publics et des Services de Santé, comme sa confédération, dénonce les effets néfastes de ce texte qui mettra aussi à mal les principes républicains d'égalité de traitement des usagers, et en demande le retrait.

Force Ouvrière, à travers l'ensemble de ses structures sera présente en première ligne pour défendre, partout et au mieux, les intérêts des agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires ou non-titulaires.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 10 août 2015